



Directive 359 (1976)¹

Cinquième Conférence parlementaire et scientifique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant le succès de la 4e Conférence parlementaire et scientifique qu'elle a organisée à Florence du 12 au 14 novembre 1975 ;
2. Notant que la conférence a exprimé le vœu que la commission de la science et de la technologie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe propose le moment venu la tenue d'une 5e Conférence, dont il conviendrait de commencer maintenant les préparatifs en créant un comité d'organisation ad hoc ;
3. Considérant que sa série de conférences parlementaires et scientifiques offre un cadre unique et remarquable aux parlementaires et aux scientifiques pour les contacts personnels et la discussion de problèmes actuels d'intérêt commun, et que ces contacts sont devenus essentiels pour le bon fonctionnement des institutions démocratiques ;
4. Convaincue, étant donné l'évolution rapide à laquelle il faut s'attendre dans le domaine de compétence de la conférence, que les préparatifs d'une nouvelle conférence doivent commencer le plus tôt possible ;
5. Ayant présente à l'esprit la suggestion faite par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à la Conférence de Florence, selon laquelle la prochaine conférence devrait examiner en quoi la science et la technologie peuvent contribuer à l'institution de nouveaux systèmes de contrôles et d'équilibres démocratiques pour garantir la survie de la société libre dans un monde où les progrès techniques échappent de plus en plus au contrôle et à l'appréciation des institutions parlementaires,
6. Charge sa commission de la science et de la technologie :
de préparer et d'organiser une 5e Conférence parlementaire et scientifique et, à cet effet, de créer un comité ad hoc où soient représentés les parlementaires, les scientifiques, les administrateurs scientifiques, les industriels et les syndicalistes ;
de faire rapport sur les résultats de la 5e Conférence.

1. Discussion par l'Assemblée le 16 septembre 1976 (10e séance) (voir [Doc. 3832](#), rapport de la commission de la science et de la technologie). Texte adopté par l'Assemblée le 16 septembre 1976 (10e séance).

